

La rougeole est surveillée en France par la déclaration obligatoire. Les données utilisées ici ont été extraites de la base nationale MDO de Santé publique France à la date de l'analyse (21/03/2018) et n'incluent pas les cas de rougeole post-vaccination ni les cas ne remplissant pas les critères de définition de cas de rougeole.

Points clés

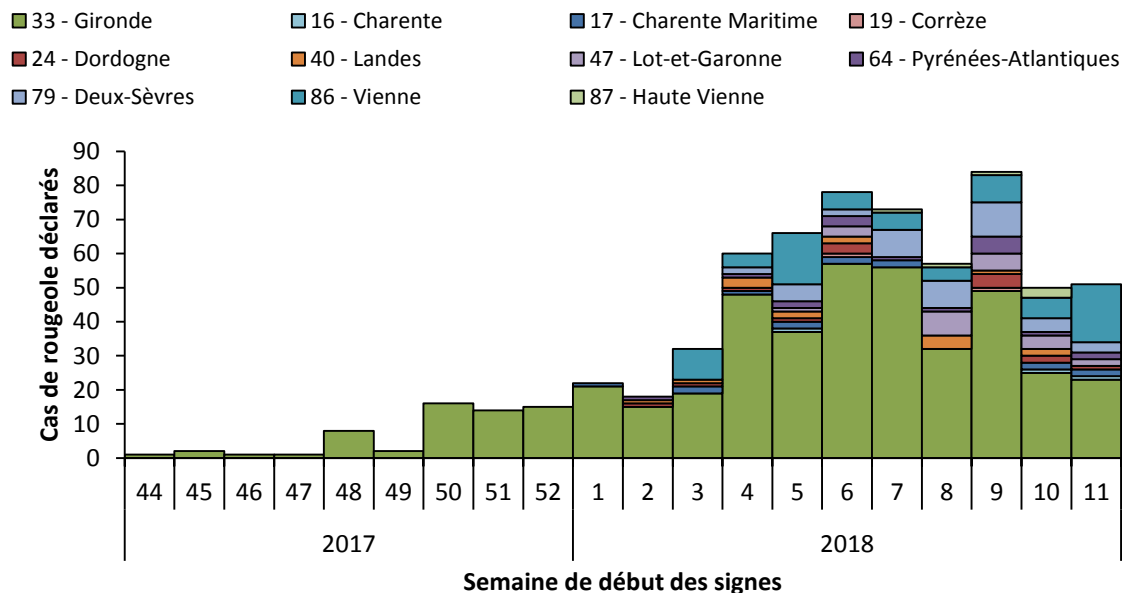
- Recrudescence du nombre de cas observée à partir de la semaine 50-2017 qui s'est accentuée en semaine 4-2018
- 68 % des cas signalés résident en Gironde
- 22% ont été hospitalisés (dont un cas est décédé)
- 83% des cas n'étaient pas correctement vaccinés (données déclaratives)
- Plus d'un quart des cas (160, soit 26%) sont survenus dans un contexte de cas groupés (universités, structures de soins, établissements scolaires, communauté des gens du voyage...)

Cette recrudescence s'explique essentiellement du fait d'une insuffisance de la couverture vaccinale rougeole. Les chiffres de couverture vaccinale avec deux doses de vaccin rougeole à l'âge de 24 mois sont pour la Nouvelle Aquitaine entre 70,8% à 81% selon le département (78,8% France entière), alors qu'une couverture à 95% avec 2 doses de vaccin est nécessaire pour l'élimination de la maladie.

Au vu de la date d'éruption des derniers cas recensés, de nouveaux cas restent possibles, et d'autres seront peut-être identifiés de façon rétrospective par les investigations toujours en cours.

La situation en Nouvelle-Aquitaine

En région Nouvelle-Aquitaine, entre le 1^{er} novembre 2017 et le 21 mars 2018, 651 cas ont été déclarés, dont 269 cas confirmés biologiquement, 45 cas confirmés épidémiologiquement et 335 cas cliniques (ou cas possibles en attente de résultat biologique). Sur ces 651 cas, 442 (68%) résidaient en Gironde et 73 (11%) en Vienne (Tableau 1). La distribution hebdomadaire des cas montre une augmentation des cas déclarés à partir de la semaine 50-2017 qui s'est accentuée en semaine 4-2018 (figure 1).



Attention, les données des deux dernières semaines ne sont pas consolidées

Figure 1 - Distribution hebdomadaire des cas déclarés de rougeole par semaine de début des signes, selon le département de résidence, Nouvelle Aquitaine, 1^{er} novembre 2017 – 21 mars 2018 (n=651) – (Source : Déclarations obligatoires)

Département	Nombre de cas	%
16 - Charente	3	-
17 - Charente-Maritime	14	-
19 - Corrèze	2	-
23 - Creuse	0	-
24 - Dordogne	14	-
33 - Gironde	442	68%
40 - Landes	16	-
47 - Lot-et-Garonne	22	-
64 - Pyrénées-Atlantiques	17	-
79 - Deux-Sèvres	42	6%
86 - Vienne	73	11%
87 - Haute-Vienne	6	-

Caractéristiques des cas de rougeole déclarés en Nouvelle-Aquitaine (N=651)

Le sex-ratio homme/femme est de 1 et l'âge moyen est de 19 ans (étendue : 2 mois à 92 ans). Parmi les 509 cas pour lesquels le statut vaccinal était renseigné, 344 soit 68% n'avaient pas été vaccinés, 76 étaient vaccinés 1 dose, 76 étaient vaccinés 2 doses et 13 avaient un nombre de dose inconnu (données déclaratives).

Cent quarante et un cas ont été hospitalisés (22%). Sur la base des données disponibles, 8 cas ont été admis en réanimation dont 1 cas (femme âgée de 31 ans, non vaccinée) qui est décédée dans un contexte de pneumopathie.

Le CNR confirme la circulation du seul génotype D8 du virus pour 2018 et les deux derniers mois de 2017 en Nouvelle-Aquitaine (Source : CNR Rougeole, CHU Caen).

Cas groupés actifs

Plusieurs foyers épidémiques (10) ont été observés depuis le début de l'épidémie (plus de 3 cas groupés dont au moins 1 confirmé, en collectivité, hors clusters familiaux). Sept sont encore actifs (dans les 30 derniers jours) : des universités (2 – Bordeaux (N=41) et Poitiers (N=11)), des établissements scolaires (1 – N=4), la communauté des gens du voyage (3 – N=19; N=20; N=20) ainsi que des structures de soins, dont les services d'urgences hospitalières donnant lieu à des cas nosocomiaux (1 établissement – N=18). Ces foyers ont conduit à la mise en œuvre de mesures de contrôle vaccinales spécifiques, ainsi qu'à la prescription d'immunoglobulines pour les sujets à risque et ne pouvant être vaccinés.

Recommandations

Chez les nourrissons et les enfants, le calendrier vaccinal prévoit l'administration d'une première dose de vaccin rougeole-oreillons-rubéole à 12 mois et une seconde dose avant l'âge de 2 ans. Un rattrapage vaccinal (total de 2 doses de vaccin triple) est recommandé pour toute personne âgée de plus de 24 mois et née depuis 1980.

En savoir plus : [Calendrier des vaccinations et les recommandations vaccinales selon l'avis du Haut conseil de la santé publique](#)

Recommandations autour d'un cas de rougeole

- Vaccination des sujets contacts réceptifs âgés de plus de 6 mois dans les 72 heures suivant le contact.
- Prophylaxie par immunoglobulines polyvalentes par voie intra veineuse dans les six jours suivant le contact est recommandée pour les nourrissons âgés de moins de 6 mois nés de mères non immunes, les nourrissons âgés de 6 à 11 mois n'ayant pu être vaccinés dans les délais ainsi que les personnes à risque de rougeole grave : personnes immunodéprimées, femmes enceintes ne pouvant être vaccinées (rapport du HCSP du 19/02/2016 <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=548> relatives à la prophylaxie post-exposition).

L'éviction du cas est recommandée pendant toute la période de contagiosité, à savoir jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption. Le rattrapage vaccinal, tel que préconisé ci-dessus, réalisé dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas, peut éviter la survenue de la maladie chez la personne vaccinée.

Pour en savoir plus

Situation de l'épidémie au niveau national : [Santé publique France](#)

Des informations complémentaires sur la vaccination : www.vaccination-info-service.fr

Des informations et supports de prévention à télécharger et diffuser sur : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Directeur de la publication : François Bourdillon, Santé publique France

Responsable de la Cire Nouvelle-Aquitaine : Stéphanie Vandentorren

Retrouvez-nous sur : www.santepubliquefrance.fr

Cire Nouvelle-Aquitaine

Site Bordeaux :

103 bis rue Belleville - CS 91704 - 33063 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 01 46 20 - Fax : 05 57 01 47 95

Site Poitiers :

4 rue Micheline Ostermeyer - 86021 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 42 31 87 - Fax : 05 49 42 31 54

ars-na-cire@ars.sante.fr